



# BARÈME D'HONORAIRES

PA INVEST IMMO

SARL au capital de 10 000 € - RCS STRASBOURG N°614 123 427

Siège social : 2 Rue du Général de Gaulle – 67 550 VENDENHEIM

Tel : 03 88 69 72 75 - E-mail : vendenheim@lafort.com

## Ventes – Barème à compter du 1<sup>er</sup> février 2025

### Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Jusqu'à 15 000 €	1 250 €	1 500 €
De 15 001 à 25 000 €	2 083.33 €	2 500 €
De 25 001 à 50 000 €	4 166.67 €	5 000 €
De 50 001 à 100 000 €	6.67 %	8 %
De 100 001 à 200 000 €	5.83 %	7 %
De 200 001 à 300.000 €	5 %	6 %
De 300 001 à 400.000 €	4.48 %	5.50 %
De 400 001 à 500 000 €	4.16 %	5 %
De 500 001 et au-delà	3.75 %	4.50 %
<b>Immobilier Commercial</b>		
Fonds de commerce et cession de bail		
Jusqu'à 50 000 €		6 000 €
50 001 € et au-delà	8.33 %	10 %
Locaux commerciaux ou industriels	8.33 %	10 %

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

### Cas particuliers :

#### Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

#### Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

### Autres prestations

**Avis de valeur :** 180 € TTC à la charge du vendeur (non facturé dans le cadre d'un mandat de vente confié à l'agence).

**Honoraires de rédaction d'acte :** 500 € TTC à la charge de l'acquéreur.

**Pré état daté :** 150 € TTC à la charge du vendeur.

## Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge bailleur	Charge locataire
<b>Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail</b>	Zone tendue : 10 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable Zone non tendue : 8 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable	Zone tendue : 10 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable Zone non tendue : 8 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable
<b>État des lieux d'entrée</b>	3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable	3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable
<b>Entremise et négociation</b>	1 mois de loyer hors charge diminué des honoraires précités	X

## Honoraires pour les autres types de baux :

	Charge bailleur	Charge locataire
<b>Bail professionnel</b>		8,33 % HT du loyer tri-annuel, soit 10 % TTC
<b>Bail commercial</b>		8,33 % HT du loyer tri-annuel, soit 10 % TTC
<b>Bail stationnement (parking, garage...)</b>	100 € TTC	100 € TTC

## Honoraires d'état des lieux de sortie :

	Charge bailleur	Charge locataire
<b>Etat des lieux de sortie bail nu</b>	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable	X
<b>Etat des lieux de sortie bail meublé</b>	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable	X
<b>Etat des lieux de sortie bail commercial ou professionnel</b>	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable	X
<b>Etat des lieux via commissaire de justice</b>	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire

## Autres prestations :

**Avis de valeur locative :** 180 € TTC à la charge du bailleur (non facturé dans le cadre d'un mandat de location ou mandat de gestion confié à l'agence).

**État des risques et pollution (ERP) :** 30 € TTC à la charge du bailleur.

Agence Laforêt Illkirch  
Annexe au mandat de gestion

## FAVORIZ

 **PACK  
CONFORT**  
6% TTC

 **PACK  
PRIVILÈGE**  
8% TTC

 **PACK  
COLLOCATION**  
12 % TTC

### Prestations initiales :

	PACK CONFORT 6% TTC	PACK PRIVILÈGE 8% TTC	PACK COLLOCATION 12 % TTC
Encaisser, percevoir tous loyers, dépôts de garantie, indemnités d'occupation et d'assurances, provisions, toute somme relative au bien géré,	✓	✓	✓
Donner quittance, reçu et décharge, et corrélativement donner mainlevée de toute saisie, opposition et cautionnement,	✓	✓	✓
Etablir et envoyer mensuellement les comptes rendus de gestion,	✓	✓	✓
Procéder à la révision des loyers en fonction de l'évolution des indices de référence,	✓	✓	✓
Contrôler les attestations d'assurance locataire, entretien chaudière, climatisation, ramonage et autres,	✓	✓	✓
Régularisation des charges annuelles	✓	✓	✓
Réalisation des états des lieux de sortie et décompte de sortie du locataire, gestion du dépôt de garantie (20% de retenues),	✓	✓	✓
Effectuer de manière exclusive la relocation du bien après avoir avisé le mandant de la vacance du bien, rédiger les baux, aux prix, charges et conditions que le mandataire jugera à propos **,	✓	✓	✓
Dresser ou faire dresser tous constats d'état des lieux,	✓	✓	✓
Commande et suivi des diagnostics techniques obligatoires (hors frais de diagnostics)	✓	✓	✓
Règlement pour le compte du mandant les charges de copropriété (sous réserver des fonds disponibles),	✓	✓	✓

### Prestations annexes :

Etablissement aide à la déclaration des revenus fonciers,	100 € TTC	✓	✓
Règlement pour le compte du mandant les factures et taxes diverses (sous réserve des fonds disponibles),		✓	✓
Faire exécuter toutes menues réparations et celles plus importantes mais URGENTES dans la limite de 200 euros HT et en avisé le mandant, prendre toutes mesures conservatoires,		✓	✓
Faire exécuter et suivre tous travaux avec ou sans intervention d'un expert en bâtiment (hors frais de l'expert) dans la limite de 2500€ HT ***		✓	✓
Faire toute déclaration de sinistre d'impayés de loyer, en assurer la gestion et en percevoir toutes indemnités versées par les compagnies d'assurance,	170 € TTC	✓	✓
Gestion et suivi du contentieux en impayés de loyers et : ou dégradations immobilières et : ou non-respect des obligations légales ou contractuelles : déclarations, recouvrement créances, constitution de dossier huissier,	100 € TTC	✓	✓
Rédiger et remplir toute demande de prêt ou de subvention notamment auprès de l'ANAH,		✓	✓
Relocation illimitée sans frais			✓
Frais de résiliation,	Forfait 50 € TTC		
Représentation en Assemblée générale,	100 € TTC / heure prélever sur les fonds		
Accès Extranet.	1,50 € TTC / mois		

### Nos produits d'assurances :

Assurance contre les risques locatifs (loyers impayés et détériorations immobilières) y compris frais d'intermédiation	2,10%	2,10%	2,10%	2,10%
--	-------	-------	-------	-------

\*\*\* pour tous travaux supérieurs à 2500 € HT, le mandataire percevra du mandant une rémunération calculée sur la base d'un taux de 2.5% HT appliqué au montant des travaux TTC

\*\* honoraires de location en sus selon le barème de l'agence. Pour la souscription d'un Pack Privilège, l'entremise sera offerte. Les honoraires de location seront plafonnés à 1 mois de loyer HC.

\* pourcentage honoraires à la charge du mandant sur les sommes encaissées. Offre 1 AN GLI OFFERTE pour la souscription d'un Pack Privilège (voir conditions)